

Plan Gérant Majoritaire & Plan Profession Libérale



Une offre globale pour répondre aux besoins de protection en prévoyance et santé en complément du contrat La Retraite de Generali Vie

Les atouts du contrat

Plan Gérant Majoritaire & Plan Profession Libérale

Des prestations forfaitaires

Au moment du paiement de la prestation, il n'est ni tenu compte des éventuelles prestations versées par le régime obligatoire, ni des derniers revenus. L'assuré perçoit la totalité de la prestation choisie à la souscription.

Des âges de fin de garanties qui tiennent compte de l'allongement de la durée de travail

- Garanties décès et rente du conjoint : 75 ans
- Incapacité : 70 ans
- Invalidité : 65 ans



Retrouvez les fiches techniques sur Lea

Prévoyance & santé

Un large choix de garantie pour une protection maximale

✓ UNE BASE DE GARANTIE EXPRIMÉE EN % DU PASS*

- Minimum de 0,5 PASS.
- Maximum de 4 PASS.
- Palier de 0,25.



Le niveau de garantie choisi est limité à 125 % des revenus professionnels (rémunération et dividendes compris) de l'année passée.

✓ UNE GARANTIE DÉCÈS

- Possibilité de sortie en rente pour bénéficier du cadre fiscal avantageux de la Loi Madelin.
- Une garantie décès complémentaire en option qui permet d'augmenter le montant du capital souscrit (3 niveaux supplémentaires au choix).

✓ UNE GARANTIE RENTE DE CONJOINT

- Une rente égale à 20 % de la base des garanties.

✓ UNE GARANTIE RENTE ÉDUCATION ÉVOLUTIVE

Âge de l'enfant	moins de 12 ans	12 à 18 ans	18 à 25 ans (si études supérieures)	Enfant handicapé
Montant de la rente annuelle	10 %	15 %	20 %	25 %

✓ UNE GARANTIE INCAPACITÉ

À hauteur de 100 % de la base de garantie avec plusieurs franchises possibles :

		Franchises (en jours)					
		3	3	3	30	60	90
Hospitalisation	3	3	3	3	30	60	90
Accident	3	3	3	3	30	60	90
Maladie	30	15	60	90	30	60	90



Les franchises 3/3/15 concernent uniquement la cible PPL.

✓ UNE GARANTIE INVALIDITÉ

Le taux est déterminé à partir du seul critère professionnel.

	Catégorie d'invalidité	Taux*
PGM/PPL	> 66 %	85 %
	entre 33 et 66 %	51 %
Option PPL : réservée aux professions médicales	15 et 33 %	23 %

* T aux appliqué à la base de garantie.

✓ UNE GARANTIE SANTÉ

Elle peut être souscrite en complément des garanties de prévoyance avec 6 formules au choix, dont une formule GH dédiée à l'hospitalisation.



Generali Vie

Société anonyme au capital de 299 197 104 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 11 boulevard Haussmann - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

* PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale

Document destiné à l'intermédiaire d'assurance et non au client. NE PAS DIFFUSER

La Retraite Madelin

Leader sur le marché de La Retraite Madelin
avec 22 % de part de marché et plus de 8 milliards d'encours gérés



Les atouts du contrat

Une retraite dont le montant est garanti à l'adhésion

Les cotisations sont transformées en fraction de retraite en euros selon le tarif garanti à l'adhésion, et ce pour tous les versements réguliers ou versements libres.

En opérant dans le cadre de l'IRP

(Institution de Retraite Professionnelle), le tarif retraite bénéficie des avantages de la table d'expérience unisexe Generali, plus favorable qu'une table uniquement femme (l'espérance de vie des femmes est plus longue que celle des hommes).

Un barème garanti à la souscription

Le tarif est garanti dès la souscription, y compris pour les augmentations de cotisations ultérieures.

Les adhérents bénéficient

de la revalorisation de leur rente, avec un taux identique pour les cotisants et les retraités (le fond cantonné La Retraite dépasse les 8 milliards d'euros d'encours à fin 2012).

3 options possibles

En cas de décès de l'adhérent (options 2P et 2T), Generali prend en charge les cotisations jusqu'à la date de ses 65 ans. Son conjoint perçoit 60 % (option 2P) ou 100 % (option 2T) de la rente que l'assuré aurait acquise à cette date.

1 Avec l'option "Rente individuelle", il ne cotise pas à fonds perdus

En cas de décès prématuré, un nombre minimum d'annuités est versé à ses bénéficiaires aussi bien en période de constitution que de service de la retraite.

2 L'épargne en unités de compte*

Les versements périodiques permettent de lisser les coûts d'achat sur la durée, ce qui est important en période de fluctuation des marchés financiers. La répartition rente en euros/épargne en unités de compte peut être optimisée avec le programme d'investissement sécurisé. De plus, les 2 premiers arbitrages sont gratuits chaque année.

3 Une garantie exonération

En cas d'arrêt de travail d'une durée supérieure à 90 jours ou d'invalidité, Generali prend en charge les cotisations périodiques.

Frais et versements

FRAIS

FRAIS DE VERSEMENT :
4,95 % de chaque cotisation

FRAIS DE GESTION :
• en euros : 0,60 % ;
• en unité de compte : 0,96 %.

FRAIS SUR RENTE : 0 %

VERSEMENTS

MADELIN :
• Régime A : de 2,78 % à 41,70 % du PASS ;
• Régime B : de 12,34 % à 185 % du PASS.

EXPLOITANT AGRICOLE :
• Régime A : de 1,40 % à 21 % du PASS ;
• Régime B : de 12,34 % à 185 % du PASS.

ESTIMATION DE LA PERTE DE REVENU AU DÉPART À LA RETRAITE

Exemples donnés à titre indicatif, sans valeur contractuelle.

MONSIEUR PAUL

- Artisan
- 40 ans
- Revenu brut de fin de carrière estimé à 50 000 € par an, soit 4 167 € par mois

soit une perte de 53%

RETRAITE ESTIMÉE À 65 ANS :

23 693 € par an, soit 1 974 € par mois

47% du revenu à la retraite

MONSIEUR DURANT

- Profession libérale
- 40 ans
- Revenu brut de fin de carrière estimé à 80 000 € par an, soit 6 667 € par mois

soit une perte de 66%

RETRAITE ESTIMÉE à 65 ans :

26 872 € par an, soit 2 239 € par mois

34% du revenu à la retraite

* Concernant les supports en unités de compte, l'adhérent supporte intégralement les éventuels risques de perte en capital, les supports en unités de compte étant sujets à la fluctuation à la hausse comme à la baisse des marchés financiers. L'organisme d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.